

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au
Directeur du Département Parcours des
élèves ingénieurs Polytech (PeiP) de
POLYTECH' Nantes en matière de
convention de stage

DAJ-2022.01.01.174

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Thomas LEPETIT**, Enseignant agrégé, Directeur du Département Parcours des élèves ingénieurs Polytech (PeiP) de POLYTECH' Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'école et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

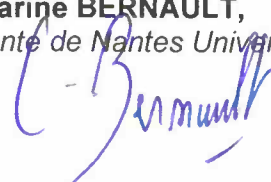
Vu et pris connaissance
Le

La Délégante,

Le Délégué,

Thomas LEPETIT
Directeur du Département Parcours des élèves
Ingénieurs Polytech (PeiP)
de POLYTECH' Nantes

Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université



Transmis au Recteur le 04/01/2022

Affiché le 04/01/2022
Publié le 04/01/2022